

# Compte administratif 2022

## Budget primitif 2023



**Plougoumelen**  
commune du golfe

# LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

## 1. Le Compte de Gestion

Le Compte de Gestion est établi par le receveur municipal, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire. Il doit concorder avec le compte administratif.

## 2. Le Compte administratif

Le Compte administratif de l'année N retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité au cours de l'exercice N-1. Il est obligatoire et peut être consulté sur simple demande ;

Il rapproche les prévisions (autorisations) inscrites au budget (Budget primitif + Décisions Budgétaires Modificatives) des réalisations effectives, en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente donc les résultats comptables de l'exercice et doit être soumis par le Maire au conseil municipal

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité ou en partie. La délibération d'affectation prise par le conseil municipal est produite à l'appui de cette décision.

### Les grands principes budgétaires qui régissent le compte administratif

Comme le Budget Primitif, le compte administratif est régi par les principes d'annualité, d'unité, d'universalité, de spécialité et d'équilibre.

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il lui est donc interdit de voter son propre compte administratif.

## La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### Les recettes de fonctionnement 2022 :

	BP 2022	CA 2022
Atténuation de charges	15 000,00 €	12 408,79 €
Produit du domaine	161 710,00 €	164 431,03 €
Impôts et taxes	1 529 200,00 €	1 610 027,84 €
Dotations et participations	381 400,00 €	389 329,59 €
Produits de gestion courante	22 000,00 €	23 679,07€
Produits financiers et exceptionnels	10,00 €	22 181,32 €
Excédent reporté n-1	00,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 109 320,00 €</b>	<b>2 222 057,64 €</b>

En tenant compte des opérations d'ordres, les recettes de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élèvent à **2 222 057,64 €**

Les recettes sont principalement celles issues du produit des domaines (Restauration scolaire, garderie, centre de loisirs), celles issues des recettes fiscales et celle issues des dotations de l'Etat

## Les dépenses de fonctionnement 2022 :

	BP 2022	CA 2022
Charges générales	602 760,00 €	597 795,07 €
Charge de personnel	1 060 500,00 €	1 066 996,77 €
Atténuation de produit	16 780,00 €	1 481,00 €
Autres charges de gestion	189 660,00 €	178 263,70 €
Charges financières	18 500,00 €	18 494,56 €
Charges exceptionnelles	2 000,00 €	00,00 €
Dotations amortissements	80 000,00 €	00,00 €
Dépenses imprévues	14 900,00 €	
Virement investissement	110 520,00 €	
Opération d'ordre	13 700,00 €	13 631.84 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 109 320,00€</b>	<b>1 876 662,94 €</b>

En tenant compte des opérations d'ordres, les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élèvent à **1 876 662,94 €**

Elles regroupent :

les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achat de consommables, entretien des bâtiments communaux, de la voirie, du matériel municipal, des espaces publics, les consommations diverses (fluides, fournitures, ...) ainsi que les locations et les assurances, les charges de personnel en constante augmentation compte tenu des mesures nationales légales (augmentation de certains taux de cotisations) et des recrutements nécessaires au remplacement des agents en congé maladie, les autres charges de gestion courante qui concernent principalement les subventions versées aux associations et au CCAS.

## La section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget d'investissement regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

## Les recettes d'investissement 2022 :

	BP 2022	CA 2022
Subventions d'investissement	229 610,00 €	151 102,06 €
Emprunt et dettes	210 700,00 €	209 181,42 €
Dotations et fonds divers	460 770,09 €	428 045,77 €
Autres immo financières	1 300,00 €	
Produits de cession	160 500,00 €	00,00 €
Virement fonctionnement	110 520,00 €	
Opérations d'ordre	13 700,00 €	13 631,84 €
Excédent capitalisé	1 162 099,91 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 349 200,00 €</b>	<b>801 961,09 €</b>

## Les dépenses d'investissement 2022 :

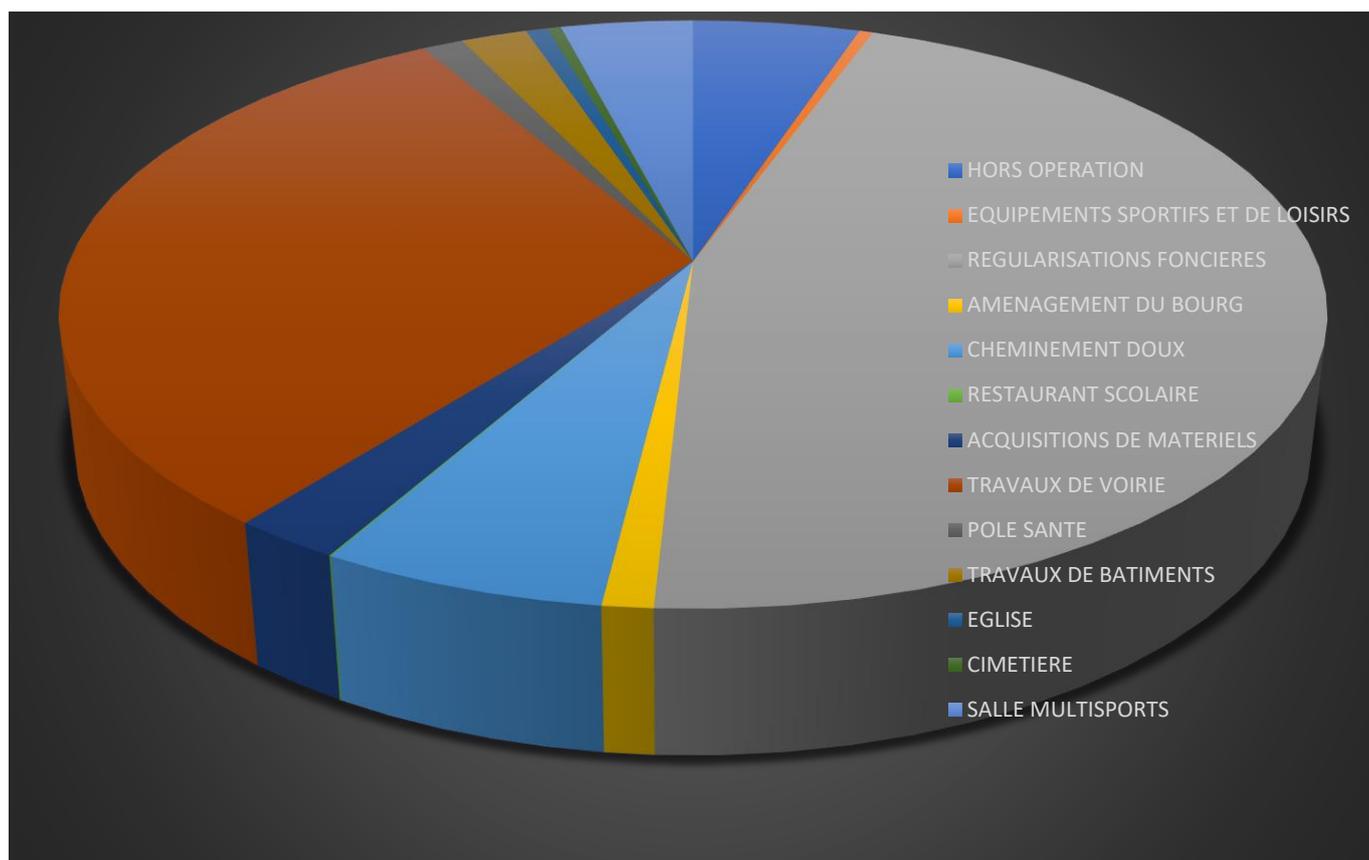
	BP 2022	CA 2022
Dépenses hors opérations	211 130,00€	72 056,53 €
Opérations d'équipements	1 977 250,00 €	1 351 386,13 €
Dotations et fonds divers	1 500,00 €	00,00 €
Emprunt et dettes	119 000,00 €	117 140,79 €
Dépenses imprévues	40 320,00 €	
Opération d'ordre	00,00 €	00,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 349 200,00 €</b>	<b>1 540 583,85 €</b>

## Les dépenses d'investissement par opération

OPERATION	LIBELLE	C.A.
	HORS OPERATION	72 056,53 €
11	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	5 897,47 €
12	REGULARISATIONS FONCIERES	645 483,24 €
14	AMENAGEMENT DU BOURG	15 675,28 €
16	CHEMINEMENT DOUX	88 284,17 €
18	RESTAURANT SCOLAIRE	620,00 €
22	ACQUISITIONS DE MATERIELS	33 964,00 €
23	TRAVAUX DE VOIRIE	442 854,14 €
24	POLE SANTE	17 687,22 €
27	TRAVAUX DE BATIMENTS	28 579,37 €
30	EGLISE	9 399,24 €
31	CIMETIERE	5 900,00 €
33	SALLE MULTISPORTS	57 042,00 €

1 423 442,66 €

Le Compte administratif pour l'exercice 2022 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 345 394,70 € et un déficit de la section d'investissement s'élevant à 738 622,36 €



## Affectation du résultat 2022

### AFFECTATION DU RESULTAT 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses réalisées exercice 2022	1 876 662,94
	Recettes réalisées exercice 2022	2 222 057,64
a	Résultat budgétaire de l'exercice 2022	<b>345 394,70</b>
b	Résultat antérieur reporté de l'exercice 2021	-
c = a+b	Capacité d'autofinancement 2023	<b>345 394,70</b>

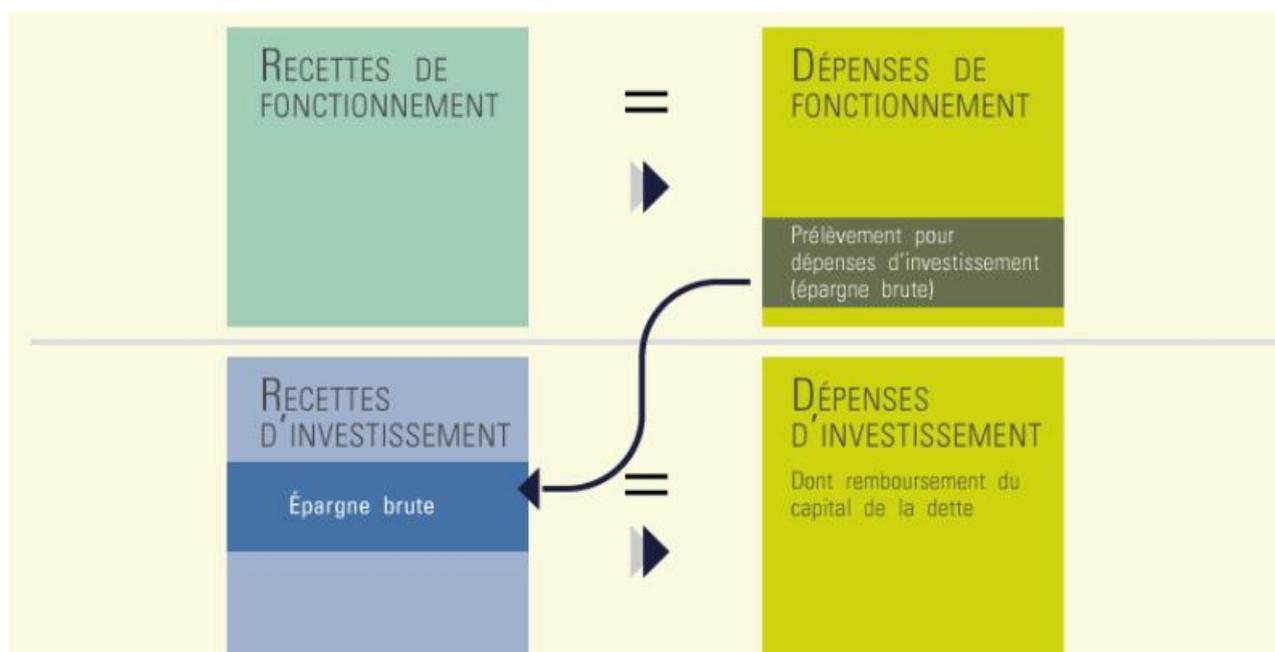
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses réalisées exercice 2022	1 540 583,45
	Recettes réalisées exercice 2022	801 961,09
d	Résultat budgétaire de l'exercice 2022	- 738 622,36
e	Résultat antérieur reporté 2021 (R001 au BP 2022)	1 162 099,91
f = d+e	Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	<b>423 477,55</b>
g	Restes à Réaliser en dépenses 2022	300 170,00
h	Restes à Réaliser en recettes 2022	67 500,00
i = f-g+h	Besoin de financement fin 2022 pour 2023	<b>190 807,55</b>

Affectation du Résultat		
J	report en fonctionnement	
K	au financement de l'investissement	<b>345 394,70</b>

Il appartient donc au conseil municipal d'affecter au budget le résultat suivant :

Affectation au financement de la section d'investissement, compte 1068 pour 345 394,70 €. Affectation à l'excédent reporté, compte 002 pour 423 477,55 €

## LE BUDGET PRIMITIF 2023



## La section de Fonctionnement 2023

### Les recettes de fonctionnement 2023 :

	CA 2022	BP 2023
Atténuation de charges	12 408,79 €	10 000,00 €
Produit du domaine	164 431,03 €	165 210,00 €
Impôts et taxes	1 610 027,84 €	1 638 700,00 €
Dotations et participations	389 329,59 €	384 000,00 €
Produits de gestion courante	23 679,07 €	9 000,00 €
Produits financiers et exceptionnels	21 181,32 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 222 057,64 €</b>	<b>2 206 910,00 €</b>

### Les dépenses de fonctionnement 2023 :

	CA 2022	BP 2023
Charges générales	597 795,07 €	689 350,00 €
Charge de personnel	1 066 996,77 €	1 136 300,00 €
Atténuation de produit	1 481,00 €	1 450,00 €
Autres charges de gestion	178 263,70 €	181 600,00 €
Charges financières	18 494,56 €	17 850,00 €
Charges exceptionnelles	00,00 €	
Dotations amortissements	00,00 €	80 000,00 €
Dépenses imprévues		
Virement investissement		86 410,00 €
Opération d'ordre	13 631,84 €	13 950,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 876 662,64 €</b>	<b>2 206 910,00 €</b>

## La section d'Investissement 2023

### Les recettes d'investissement 2023 :

	CA 2022	BP 2023
Subventions investissement	151 102,06 €	105 250,00 €
Emprunt et dettes	209 181,42 €	3 750,00 €
Dotations et fonds divers	428 045,77 €	541 152,45 €
Produits de cession	00,00 €	620 700,00 €
Virement fonctionnement		86 410,00 €
Opérations d'ordre	13 631,84 €	13 950,00 €
Excédent capitalisé		423 477,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>801 961,09 €</b>	<b>1 794 690,00 €</b>

### Les dépenses d'investissement 2023 :

	CA 2022	BP 2023
Dépenses hors opérations	72 056,53 €	128 200,00 €
Opérations d'équipements	1 351 386,13 €	1 478 990,00 €
Emprunt et dettes	117 140,79 €	184 500,00 €
Dépenses imprévues		
Autres immo financières		3 000,00 €
Opération d'ordre	00,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 540 583,45 €</b>	<b>1 794 690,00 €</b>

## Les dépenses d'investissement par opération

OPERATION	OPERATION	BP 2023
	HORS OPERATION	128 200,00 €
11	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	68 950,00 €
12	REGULARISATIONS FONCIERES	32 300,00 €
14	AMENAGEMENT DU BOURG	4 800,00 €
16	CHEMINEMENT DOUX	84 900,00 €
18	RESTAURANT SCOLAIRE	80 000,00 €
22	ACQUISITIONS DE MATERIELS	102 370,00 €
23	TRAVAUX DE VOIRIE	621 520,00 €
24	POLE SANTE	86 000,00 €
27	TRAVAUX DE BATIMENTS	31 100,00 €
30	EGLISE	99 900,00 €
31	CIMETIERE	21 000,00 €
33	SALLE MULTISPORTS	51 650,00 €
34	ENVITONNEMENT CADRE DE VIE	64 400,00 €
36	REMISE AUX NORMES MEIRIEUX	125 000,00 €
37	AMENAGEMENT MAISON DU 6	5 100,00 €

1 607 190,00 €

